

AVANCE N° 14 - Modification du tableau des effectifs de la Commune (recensement de l'abattoir) - Bureau Municipal d'Hygiène et au sujet de distribution et de

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Jusqu'ici, les propriétaires ^{de bœufs} de cabris et de moutons abattaient eux-mêmes les animaux qu'ils conduisaient à l'abattoir.

En Décembre 1964, plusieurs d'entre eux sont venus me voir pour me signaler qu'ils payaient la taxe d'abattage au même titre que les autres bouchers et charcutiers de la place qui avaient à leur disposition à l'abattoir des tuteurs pour abattre leurs bêtes.

Ils m'ont demandé soit de les exempter de la taxe d'abattage, soit de recruter deux tuteurs supplémentaires pour l'abattage des cabris et moutons.

C'est pour remédier à cet état de choses que je vous demande, Messieurs, de m'autoriser à recruter deux tuteurs supplémentaires pour l'abattoir et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Je mets la question aux voix ./.

Approuvé

H. Buis, le 9 Juin 1965

Le Préfet absent, en mission

Le Secrétaire Général

Signé: J. Cluchon

Adopté à l'unanimité.

22/0

- Personnel du BUREAU MUNICIPAL D'HYGIENE.

Le Maire :

Messieurs, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Bureau Municipal d'Hygiène doit en principe fonctionner à partir de 1965. C'est le Docteur BAIRE, ancien Directeur de la Santé, qui assurera les fonctions de Médecin-Chef à temps partiel du B.M.H. Pour commencer, il faut à tout prix lui adjoindre un agent de désinfection et un inspecteur de salubrité.

A noter que les traitements du personnel du B.M.H. seront remboursés à 50 % par l'Etat.

Messieurs, je vous demande de s'autoriser à recruter en 1965 un agent de désinfection et un agent de salubrité pour le B.M.H. et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Je mets la question aux voix s/.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Berru le 26 avril 1965
Le Maire absent
en mission
Le Secrétaire Général
signé: J. Cluchard

Le Maire : Je vous demande, Messieurs, de s'autoriser également à recruter des
maintenant quatre dactylographes, de façon à pouvoir faire fonctionner le Bureau
Municipal d'Hygiène dès que les locaux occupés par la Justice de Paix nous seront
rendus, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Actuellement nous supportons l'inégalité de salaire de l'Assistante
Social que nous avons déjà recrutée pour le fonctionnement de ce Bureau, de même
que des salaires de personnel des cantines scolaires.

Nous avons cependant besoin d'une Assistante et de trois ou quatre
employés sous ses ordres.

M. REIBELLET : Je souhaite surtout que le Conseil Municipal accepte que nous insis-
tions à nouveau auprès de l'Administration pour que ses frais de personnel soient
pris en charge à concurrence de 25 % comme prévu, sur le budget de l'Etat. Nous
pourrions assurer ce souhait du vœu que l'Administration nous aide à couvrir de
toute urgence ledit Bureau Municipal d'Hygiène.

Mis aux voix le rapport présenté par le Maire et le vœu exprimé par
M. REIBELLET sont adoptés à l'unanimité.

Approuvé
M. PERIS le 26 août 1965
Le Maire absent, en mission
Le Secrétaire général
Signé : J. Cluchaud